Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_98-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Délibération n°2021-98**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 21 septembre 2021)**

Date de convocation : 3 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires :** Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

**Présents suppléants** : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

**Absents ou excusés** : Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

**Pouvoir :** Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

**Secrétaire de séance** : Mme GANTCH

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL : ACQUISITION D'ABONNEMENTS AUPRES DE CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, il est proposé d'acquérir six abonnements auprès de deux clubs sportifs professionnels pour la saison sportive 2021/2022.

L'objectif poursuivi par cette action étant, d'une part, d'améliorer l'environnement de travail et favoriser l'accès aux loisirs des agents, et, d'autre part, de renforcer la cohésion d'équipe au sein des services de la communauté de communes. La participation à ces manifestations sportives, en tant qu'activité de loisirs fédératrice, ayant vocation à favoriser la communication et les liens interpersonnels entre les agents des différents services de la communauté de communes.

Le président entendu,
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

**- DECIDE** la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en acquérant six abonnements à deux clubs sportifs professionnels ;

**- AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON